

COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 8 janvier 2024

Objet : **Guides de salubrité des aliments CanadaGAP demeurent inchangés pour 2024**

CanadaGAP souhaite aviser les participants au programme et autres intervenants que le *Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP* et le *Guide de salubrité des aliments pour les produits de serre de CanadaGAP* ne seront pas mis à jour et réédités pour 2024.

Les participants au programme peuvent continuer d'utiliser la version courante des documents (Version 10.0 2023), qui peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site Web de CanadaGAP sous la [section Guides](#).

RAPPEL : Même si les Guides CanadaGAP demeurent inchangés pour 2024, votre propre exemplaire du guide doit être révisé annuellement pour confirmer que vous maintenez les procédures et/ou pour refléter tout changement dans votre entreprise.

REMARQUE IMPORTANTE : Attendez-vous de recevoir un **avis de correction** de la part de CanadaGAP au sujet des guides d'ici environ un mois. Quelques corrections mineures doivent être apportées aux guides avant la saison de croissance 2024. Les détails seront fournis dès que possible. Ces corrections mineures n'affecteront pas le numéro de la version des guides.

Mises à jour aux autres documents de CanadaGAP :

- **Liste de contrôle de l'audit et l'auto-déclaration et liste de contrôle de l'autoévaluation :** Veuillez noter que la liste de contrôle de l'audit, ainsi que l'auto-déclaration et la liste de contrôle de l'autoévaluation seront rééditées et publiées sur le site Web avant le 1er avril 2024 lorsque les révisions entreront en vigueur. Un document comparatif soulignant les différences entre la version précédente et la nouvelle version de la liste de contrôle de l'audit sera disponible à ce moment-là. Les participants au programme et autres intervenants seront informés lorsque les nouvelles versions sont disponibles.
- **Guide de gestion du programme :** Ce document comprend les règles du programme de certification, qui auront des mises à jour mineures pour 2024. Le Guide de gestion du programme de CanadaGAP sera réédité avec des révisions qui entreront en vigueur le 1er avril 2024.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP en composant le 613-829-4711 ou en envoyant un courriel à info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

CANADAGAP®

Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa, Ontario, Canada K2H 9E8
Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ info@canadagap.ca ■ www.canadagap.ca
CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.